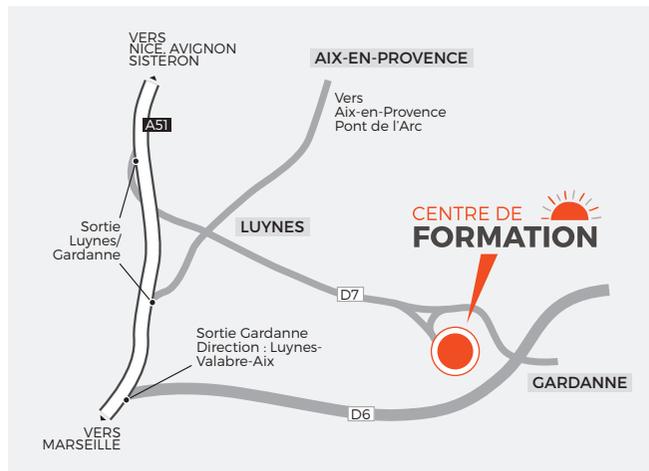


## VOTRE CFPPA

Situé dans un très beau cadre, le centre de formation de Valabre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence. Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.

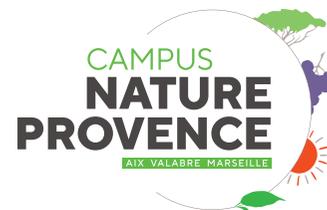


### CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex  
Tél. : 04 42 58 46 41 - [cfppa.aix-valabre@educagri.fr](mailto:cfppa.aix-valabre@educagri.fr)



Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !  
[www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille](https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille)



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

# CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES  
AIX-VALABRE MARSEILLE

MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



## Baccalauréat Professionnel

CONSEIL ET GESTION  
DE L'ENTREPRISE AGRICOLE



FORMATION EN APPRENTISSAGE



[campusnatureprovence.com](http://campusnatureprovence.com)

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce diplôme national valide une formation professionnelle dans le secteur de la production. La formation offre la capacité professionnelle agricole permettant :

- L'encadrement de personnel,
- Le développement des structures professionnelles,
- La mise en œuvre de projets en tenant compte des enjeux environnementaux.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 30 ans,
- Etre issu d'une classe de 3ème, Ou être titulaire d'un CAPA (accès direct en 2ème année soit 1er PRO),
- Avoir signé un contrat d'apprentissage préparant le Bac Pro En 3 ans avec un maître d'apprentissage agréé.

## POURSUITES D'ÉTUDES

Le Bac Pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS. Quelques Certificats de Spécialisation sont aussi accessibles.

**CS** Commercialisation des vins, Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation, Production, transformation et commercialisation des produits fermiers, Technicien de cave, Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural.

**BTSA Agronomie** : productions végétales—BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole—BTSA Technico-commercial.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

De 17 à 19 semaines par an en formation— durée 3 ans — alternées, 29 semaines en entreprise.

**Calendrier de la formation** : Septembre / Juin

Diplôme national homologué de **niveau IV**, validé par CCF et examen final.

# UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

## THÈMES ABORDÉS

Français

Langue et culture étrangères

**Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physique, sportive, artistique et d'entretien de soi**

**Culture scientifique et technologique**

► Domaines professionnels : pilotage entreprise, acteurs filières, gestion de l'entreprise, sciences et techniques culturelles, développement durable

**Utilisation des agroéquipements** — passage du CACES

**Développement ferme urbaine**

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- ✓ Un suivi personnalisé assuré par l'équipe pédagogique,
- ✓ Un environnement scolaire de qualité,
- ✓ Développement de l'autonomie,
- ✓ Développement de l'esprit d'initiative
- ✓ Insertion professionnelle favorisée dans les entreprises

## POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

**Service apprentissage - Mme SANCHEZ**

Tél: **04 42 65 78 68** - [nathalie.sanchez@educagri.fr](mailto:nathalie.sanchez@educagri.fr)

**Pour l'aide à la recherche d'entreprise - Mme AGOSTINI**

Tél: **06 80 07 93 93** - [joelle.agostini@educagri.fr](mailto:joelle.agostini@educagri.fr)

**Pour la formation - Mr LEYRIS**

Tél: **04 42 58 36 47** - [jerome.leyris@educagri.fr](mailto:jerome.leyris@educagri.fr)

## LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI, AIDE NON DÉDUITE

Age de l'Apprenti	1ère Année	2ème Année
16 à 17 ans	27 % 411€	39 % 593 €
Entre 18 et 20 ans	43 % 654 €	51 % 775 €
21 à 25 ans	53 % 806 €	61 % 928 €
Plus de 26 ans	Salaire le plus élevé, entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2019 : 1521,22 € brut